



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 89 du 01 décembre 2020

- Special -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n° 89 du 01 décembre 2020

- Spécial -

DIRMNAMO

Arrêté 45/2020/DIRMNA-NAMO/RUO du 30 novembre 2020 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur.

Direction Interrégionale de la Mer

Nord Atlantique-Manche Ouest



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

ARRÊTÉ n° 45/2020/DIRM-NAMO/RUO

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur

Le directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région des Pays de la Loire ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de région Bretagne et préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, à compter du 16 novembre 2020

Vu l'arrêté du 7 novembre 2016 portant nomination du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest M. Guillaume SELLIER ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 2020/SGAR/DIRM NAMO/524 du 26 août 2020 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;

Vu l'arrêté du préfet de la région des Pays de la Loire du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, pour le BOP 723 ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2020/DIRM du 16 novembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, service prescripteur pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputés hors titre 2 sur le budget du ministère de l'action et des comptes publics – BOP 723 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020 DIRM/RUO portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest responsable d'unité d'unité opérationnelle (RUO) en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 20/2017 du 15 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature des pièces de marchés publics)

1.1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume SELIER, la délégation qui lui est conférée aux articles 5 (BOP 113 – 205 - 217) et 6 de l'arrêté préfectoral n° 2020/SGAR/DIRM NAMO/524 du 26 août 2020 sera exercée par :

- M. Yann BECOUARN, administrateur général de 2^e classe des affaires maritimes, directeur adjoint ;
- M. Éric VASSOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'État 1^{er} groupe, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint délégué ;
- Mme Séverine BIENASSIS, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale.

1.2 :

Reste sous la compétence exclusive du DIRM :

- tous les marchés relevant du BOP 149 « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » ;
- les baux et concessions de logement.

Article 2 : BOP 113 «paysages, eau et biodiversité»

2.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

- M. Yann BECOUARN, administrateur général de 2^e classe des affaires maritimes, directeur adjoint ;
- M. Éric VASSOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'État 1^{er} groupe, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint délégué ;
- Mme Estelle GODART cheffe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral ;
- Mme Hélène LEGRAND, ajointe à la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral ;

Article 3 : BOP 217 «conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables» titre 2 & 3

3.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

- M. Yann BECOUARN, administrateur général de 2^e classe des affaires maritimes, directeur adjoint ;
- M. Éric VASSOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'État 1^{er} groupe, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint délégué ;
- Mme Séverine BIENASSIS, attachée principale d'administration, secrétaire générale.

3.2 : pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Mme Lise MOYON – attachée principale d'administration- Secrétaire générale adjointe – Nantes

3.3 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

M. Gabriel TOLLAFIELD - Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux - Nantes

M. Thierry NOEL - Responsable des ressources humaines - Nantes

Mme Marie BENEL - Responsable formation et action sociale – Nantes

3.4 : pour les montants jusqu'à 800 € HT

M. Michel LE RU - Président du CLAS – Brest (Titre 3)

Mme Murielle ROUSSEAU - Gestionnaire ressources humaines - Nantes

Mme Sophie LEROY-NEIRINCK Gestionnaire ressources humaines - Nantes

3.2: Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire)

- M. Yann BECOUARN, administrateur général de 2^e classe des affaires maritimes, directeur adjoint ;
- M. Éric VASSOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'État 1^{er} groupe, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint délégué ;
- Mme Séverine BIENASSIS, attachée principale d'administration, secrétaire générale.

3.2.1 : pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Mme Lise MOYON – attachée principale d'administration - Secrétaire générale adjointe - Nantes

3.2.2 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

M. Gabriel TOLLAFIELD - Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux - Nantes

M. Thierry NOEL - Responsable des ressources humaines - Nantes

Mme Marie BENEL - Responsable formation et action sociale – Nantes

Article 4 – BOP 723 «opérations immobilières et entretien de bâtiments de l'État» Bretagne et Pays de la Loire

En application de l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2020/DIRM du 16 novembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, service prescripteur pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputés hors titre 2 sur le budget du ministère de l'action et des comptes publics, est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition :

4.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur – signature des pièces de marchés publics

Reste sous la compétence exclusive du DIRM

4.2 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

4.2.1 : pour les montants jusqu'à 20 000€ HT

- Mme Séverine BIENASSIS - Secrétaire générale - Nantes
- M. Gabriel TOLLAFIELD - Chef unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME - Cheffe du bureau des moyens généraux – Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI - Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Nicolas AUGER - Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD - Directeur du CROSS ETEL
- Mme Myriam SIBILLOTTE -Directrice du CROSS CORSEN
- Mme Aliette LE DORZE - Secrétaire gestionnaire – CROSS ETEL
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE - Secrétaire gestionnaire – CROSS CORSEN

4.2.2 : pour les montants jusqu'à 10 000€ HT

- M. Frédéric GARNAUD - Directeur-adjoint du CROSS ETEL
- M. Edern LE DORTZ - Chef du service technique du CROSS ETEL
- M. Yves VINCENT - Chef de la division sécurité des navires-qualité
- M. Sylvain CHUNIAUD - Chef du CSN d'Ille-et-Vilaine - Saint-Malo
- M. René KEREBEL - Chef du CSN du Finistère Nord - Brest
- M. Serge NEDELEC - Adjoint au chef du CSN du Finistère Nord - Brest
- M. Arnaud CONAN - Chef du CSN du Finistère Sud - Concarneau
- M. Walter PAULMIER - Inspecteur de la sécurité des navires du CSN du Finistère sud - Concarneau
- M. Franck LE MERCIER - Chef du CSN du Morbihan - Lorient
- Mme ZAMMIT Maryline – Inspectrice de la sécurité des navires du CSN de Concarneau – Antenne du Guilvinec
- Mme Caroline NEUMAN - Cheffe du CSN - Saint-Nazaire
- M. Pierre VIGOUROUX - Adjoint à la cheffe du CSN - Saint-Nazaire
- Mme Anne FLOCH - Secrétaire - CSN du Finistère Nord - Brest
- Mme Isabelle GENDROT - Secrétaire – CSN d'Ille-et-Vilaine – Saint Malo

4.2.3 : pour les montants jusqu'à 800 € HT

- M. Eric BIHAVAN- Adjoint au chef de la division sécurité des navires-qualité

4.3 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire – CHORUS)

- M. Gabriel TOLLAFIELD - Chef unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME - Cheffe du bureau des moyens généraux – Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI - Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances- Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances – Nantes

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard - BP 78749 - 44 187 NANTES CEDEX 4
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM – Brest

Article 5 – BOP 205 «affaires maritimes»

5.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur

-Pour les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP) et du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP):

- M. Yann BECOUARN, directeur adjoint;
- M. Bruno ROUMEGOU, directeur adjoint délégué;
- Mme Anne CORNEE, cheffe de division pêche et aquaculture;
- M. Jean-Yves CARLIER, adjoint à la cheffe de division pêche et aquaculture, chef de l'unité des affaires économiques;
- Mme Marie BEAUSSAN, adjointe à la cheffe de division pêche et aquaculture, cheffe de l'unité réglementation et droits à produire ;

Pour les actes et pièces relatifs aux opérations de recette et de dépense sur le BOP 205 «affaires maritimes» au titre de l'action 02 «aides aux élèves de l'enseignement maritime secondaire et supérieur» et au titre de l'action 02 «subvention aux écoles privées agréées» :

- M. Yann BECOUARN, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, directeur adjoint délégué ;
- M. Yves TERTRIN, chef de la division gens de mer et enseignement maritime ;
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU, adjointe de la division gens de mer et enseignement maritime.

5.2 – Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature des pièces de marchés publics)

5.2.1 : Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Nicolas AUGER - Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD - Directeur du CROSS ETEL
- Mme Myriam SIBILLOTTE - Directrice du CROSS CORSEN
- M. Jérôme PERES (au 1/01/2021) - Chef de la division contrôle des activités maritimes - Nantes

5.2.2 Pour les montants jusqu'à 25 000 € H.T

M. Damien LAVIGNE - Ingénieur d'armement, unité armement naval – Lorient
M.Charles MASSA – Directeur PNE Polmar-Terre - Brest

5.3 – Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

5.3.1 Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Nicolas AUGER - Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD - Directeur du CROSS ETEL
- Mme Myriam SIBILLOTTE - Directrice du CROSS CORSEN
- M. Jérôme PERES (au 1/01/2021) - Chef de la division contrôle des activités maritimes - Nantes
- Mme Anne CORNEE - Cheffe de la division pêche et aquaculture - Rennes

3.2 Pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

- M. Damien LAVIGNE - Ingénieur d'armement, unité armement naval - Lorient
- M. Patrick DESSON - Commandant patrouilleur des affaires maritimes IRIS - Lorient
- M. Ronan LE GUILLOU - Commandant patrouilleur des affaires maritimes IRIS – Lorient
- M. Charles MASSA – Directeur PNE Polmar-Terre - Brest

5.3.3 Pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

- M. Patrick LOSSEC - Chef de la subdivision phares et balises – Brest
- M. Patrick COADALAN - Chef de la subdivision phares et balises - Lézardrieux
- M. Mathias LEFRANC - Chef de la subdivision phares et balises par intérim – Lorient
- M. David LESENECHAL - Chef de la subdivision phares et balises – Lorient
- M. Laurent HERMIER - Chef de la subdivision des Phares et Balises- Saint-Nazaire
- M. Sébastien LEVEY - Directeur adjoint du CROSS CORSEN
- M. Aurore JUNCA-LAPLACE - Cheffe du service vie courante – Cross CORSEN
- M. Frédéric GARNAUD - Directeur adjoint du CROSS ETEL
- M. Edern LE DORTZ - Responsable financier CROSS Etel
- M. Jean-Yves CARLIER - Chef de l'unité des affaires économiques - Rennes
- Mme Marie BEAUSSAN - Cheffe de l'unité réglementation et droits à produire - Rennes
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Gabriel TOLLAFIELD - Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI - Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- M. Yann FLEURY - Chef de l'unité des systèmes d'information - Nantes

5.3.4 Pour les montants jusqu'à 4 000 € HT

- M. Sylvain CHUNIAUD - Chef du CSN d'Ille-et-Vilaine - Saint-Malo
- M. René KEREBEL - Chef du CSN du Finistère Nord - Brest
- M. Serge NEDELEC - Adjoint au chef du CSN du Finistère Nord - Brest
- M. Arnaud CONAN - Chef du CSN du Finistère Sud - Concarneau
- M. Walter PAULMIER - Inspecteur de la sécurité des navires du CSN du Finistère sud - Concarneau
- M. Franck LE MERCIER - Chef du CSN du Morbihan - Lorient
- Mme Maryline ZAMMIT – Inspectrice de la sécurité des navires du CSN de Concarneau – Antenne du Guilvinec
- Mme Caroline NEUMAN - Cheffe du CSN - Saint-Nazaire
- M. Pierre VIGOUROUX - Adjoint à la cheffe du CSN - Saint-Nazaire
- Mme Estelle GODART - Responsable de la MCPML - Nantes
- Mme Hélène LEGRAND - Adjointe au responsable de la MCPML - Nantes
- M. Frédéric SAUNIER - Médecin chef interrégional du service de santé des gens de mer – Nantes
- Mme Jennifer ALMAS - Infirmière régionale – Nantes
- M. Loïc DHAENE - Adjoint de la subdivision phares et balises – Brest

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :

- M. Franck GRALL - Chef d'atelier - Brest
- Mme Gwénaëlle FLOCH - Cheffe d'atelier POLMAR - Brest
- M. Gilles MOAL - Chef d'atelier adjoint - Brest
- M. Gilles YVEN - Chef du centre d'exploitation et d'intervention - Brest

- M. Philippe THIBAUT - Adjoint de la subdivision phares et balises (antenne de Saint-Malo) - Phares et balises des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine

- M. Gwenaël RAUX - Adjoint de la subdivision phares et balises – Lézardrieux

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :

- M. Ludovic NAGARD - Chef d'atelier - Lézardrieux
- M. Jean-François COEURU - Chef d'atelier – Saint-Malo
- M. Yannick CUVILLIER - Chef du CEI – Lézardrieux
- M. David KERRELLO - Chef du CEI – Lézardrieux

- M. Pierre CHELET - Adjoint au Chef de la subdivision phares et balises – Saint-Nazaire - Phares et balises de Loire-Atlantique et Vendée

- M. Yann SANQUER - Adjoint de la subdivision des phares et balises de Saint-Nazaire. Chef d'antenne des Sables d'Olonne

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :

- M. Laurent MELET - Chef d'atelier – Saint-Nazaire
- M. David DELATTRE - Responsable du CEI – les Sables d'Olonne
- M. Robert SCHNEIDER - Adjoint de la subdivision phares et balises – Lorient - Phares et balises du Morbihan
- Mme Hoëla SABOUREAU - Adjointe de la subdivision phares et balises de Lorient - antenne de Concarneau

En cas d'absence ou d'empêchement sa délégation est exercée par :

- M. Christophe LE MOUEL - Chef d'atelier - Lorient
- Mme Marie BENEL - Responsable formation et action sociale - Nantes
- Mme Rose Marie PRUD'HOMME - Cheffe du bureau moyens généraux – Nantes

5.3.5 pour les montants jusqu'à 800 € HT

- M. Patrice GUIHOT - Magasinier - Brest
- Mme Skerijenn LE BERRE - PNE POLMAR-Terre
- Mme Gwenaëlle FLOCH – PNE POLMAR - Terre
- M. Mathias LEFRANC - Adjoint au chef du CEI – Brest
- Mme Gaétane CADORET - Adjoint au chef du CEI – Brest
- Mme Gisèle LAZENNEC - Secrétaire gestionnaire – Brest
- M. Yves GUEHO - Chef du CEI de Belle-Île - Goulphar
- M. Dominique BOCLE - Magasinier - Lézardrieux
- M. Ludovic NAGARD - Chef d'atelier - Lézardrieux
- Mme Sophie SAUVAITRE - Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
- M. Pascal CONAN - Phare et balises de Lorient – Antenne de Concarneau
- M. Christophe LE MOUEL - Chef d'atelier - Lorient
- Mme Brigitte LEBIHAN - Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Mireille GUIBERT - Secrétaire gestionnaire – Lorient
- M. Eric ASPERTI - Atelier - Lorient
- M. Pierre-Emmanuel CABON - Chef d'équipe Génie civil - Concarneau
- M. Jean-François COEURU - Adjoint au chef d'antenne – Saint-Malo
- M. Erwan PERON - Atelier – Saint-Malo

- M. Laurent GUILBAUD - Responsable génie civil et bâtiment - Les Sables d'Olonne
- Mme Claudette JUBAU - Secrétaire gestionnaire – les Sables d'Olonne
- M. David DELATTRE - Responsable du CEI - Les Sables d'Olonne
- M. Yannick BOUCARD - Parc de balisage - Noirmoutier
- M. Loïc MAHE - Magasinier - Saint-Nazaire
- M. Jean-Jacques HARDY - Atelier - Saint-Nazaire
- M. Claude HOUIS - Pôle POLMAR- Saint-Nazaire
- M. Xavier Parinaud - Chef du CEI – Saint-Nazaire
- Mme Marie-Christine GIRARD - Secrétaire – Saint-Nazaire
- M. Anthony LAINE - Magasinier – Saint-Nazaire
- M. Nicolas LE GOLVAN - Service technique - CROSS ETEL
- M. Thierry LE PODER - Service technique – CROSS ETEL
- Mme Alette LE DORZE - Secrétaire - CROSS ETEL
- M. Pierre LANDOIS - Service technique - CROSS CORSEN
- M. Eric TALARMIN - Service technique - CROSS CORSEN
- M. Francis BLANCEY - Capitaine d'arme – CROSS CORSEN
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE - Secrétaire - CROSS CORSEN
- Mme Sandrine GUILLEM - Commis - CROSS CORSEN
- M. Philippe GAHINET - Second capitaine - PAM IRIS / Bordée A
- M. Pierrick BASQUIN - Second capitaine - PAM IRIS / Bordée B
- M. Marc OTTINI - Chef mécanicien - PAM IRIS / Bordée A
- M. Thierry TAVERNIER - Chef mécanicien - PAM IRIS/Bordée B
- Mme Fabienne NOËL - Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
- M. Franck GRIMBERGER - Agent de service - DIRM siège - Nantes
- Mme Anne FLOCH - Secrétaire - CSN du Finistère Nord - Brest
- Mme Isabelle GENDROT - Secrétaire – CSN d'Ille-et-Vilaine – Saint Malo
- Mme Julie LEBIHAIN - Secrétaire CSN - Saint-Nazaire
- M. Philippe MOUDENNER - Inspecteur de la sécurité des navires, CSN du Finistère Nord - Brest
- M. Gilbert LE BRIAND - Inspecteur de la sécurité des navires, CSN d'Ille-et-Vilaine/Côtes d'Armor – Antenne de Paimpol
- Mme Laurence CURRIT - Secrétaire à la MCPML – Nantes
- Mme Christine DREAN - Secrétaire unité armement naval - Lorient
- Mme Maryse FOUGERIT - Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes

5.4.5 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire – CHORUS)

5.4.1 : pour les montants sans limitation de seuils

- M. Gabriel TOLLAFIELD - Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux- Nantes

5.4.2 : pour les montants jusqu'à 15 000 € HT

- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI - Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Fabienne NOËL - Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM – Brest

5.4.3 : CHORUS Formulaires (fiche communication : Ordre à payer sans limitation de seuils)

- Mme Anne FLOCH - Secrétaire - CSN du Finistère Nord - Brest
- Mme Isabelle GENDROT - Secrétaire – CSN d'Ille-et-Vilaine – Saint Malo
- Mme Julie LEBIHAIN - Secrétaire CSN – Saint-Nazaire
- Mme Marie-Christine GIRARD- Secrétaire – Saint-Nazaire
- Mme Claudette JUBAU- Secrétaire gestionnaire – Sable d'Olonne
- Mme Gisèle LAZENNEC - Secrétaire gestionnaire – Brest
- Mme Brigitte LE BIHAN - Secrétaire gestionnaire – Lorient
- Mme Sophie SAUVAITRE - Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
- Mme Marie-Christine GIRARD - Secrétaire – Saint-Nazaire
- Mme Mireille GUIBERT - Secrétaire gestionnaire – Lorient (à partir du 01/09/20)
- Mme Christine DREAN - Secrétaire unité armement naval – Lorient
- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire gestionnaire - CROSS ETEL
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE - Secrétaire gestionnaire – CROSS CORSEN
- Mme Jennifer ALMAS - Infirmière régionale – Nantes
- Mme Maryse FOUGERIT - Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes
- Mme Laurence CURRIT - Secrétaire à la MCPML – Nantes
- Mme Marie BENEL - Responsable formation et action sociale - Nantes
- M. Thierry NOEL - Responsable des ressources humaines - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME - Cheffe du bureau des moyens généraux – Nantes

Article 6 :

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région Pays de la Loire, quel qu'en soit le montant :

- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'il a donné, en cas d'avis défavorable de celui-ci ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement de dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

Article 7 – BOP relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP) et du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

7.1 : Pour les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP) et du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), il est donné subdélégation de signature à :

- M. Yann BECOUARN, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, directeur adjoint délégué ;
- Mme Anne CORNEE, cheffe de la division pêche et aquaculture ;
- M. Jean-Yves CARLIER, adjoint à la cheffe de la division pêche et aquaculture, chef de l'unité des affaires économiques ;
- Mme Marie BEAUSSAN, adjointe à la cheffe de la division pêche et aquaculture, cheffe de l'unité réglementation et droits à produire.

7.2 : Pour l'instruction des dossiers d'arrêts temporaires des activités de pêche de la mesure n° 33 liés à la pandémie de Covid-19, il est également donné subdélégation de signature, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les crédits des BOP et du programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest dont les noms suivent :

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard - BP 78749 - 44 187 NANTES CEDEX 4
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

- Pour les montants sans limitation de seuils :

- M. Yann BECOUARN, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, directeur adjoint délégué ;
- Mme Anne CORNEE, cheffe de la division pêche et aquaculture ;
- M. Jean-Yves CARLIER, adjoint à la cheffe de la division pêche et aquaculture, chef de l'unité des affaires économiques ;
- Mme Marie BEAUSSAN, adjointe à la cheffe de la division pêche et aquaculture, cheffe de l'unité réglementation et droits à produire.

Cette subdélégation de signature porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement et le recouvrement des dépenses. Elle porte sur les actes et pièces relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputés sur les BOP et le programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

- Pour les montants jusqu'à 75 000 € HT :

- Mme Sandrine MENGUY, adjointe au chef de l'unité des affaires économiques, gestionnaire affaires économiques.

Cette subdélégation de signature porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement et le recouvrement des dépenses. Elle porte sur les actes et pièces relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputés sur les BOP et le programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), à l'exception de la signature des conventions relatives à l'attribution d'une aide financière du FEAMP.

Article 8

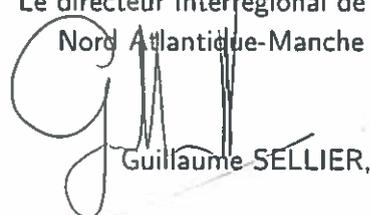
Le présent arrêté abroge l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n°23/2020/DIRM-NAMO/RUO du 31 août 2020, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

Article 9 :

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique - Manche-Ouest et les agents bénéficiaires de la délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 30/11/2020

Le directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest



Guillaume SELLIER,

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard - BP 78749 - 44 187 NANTES CEDEX 4
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Ampliations :

Préfecture de la région Bretagne (secrétariat régional pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens) ;

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeurs-adjoints ; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité ; agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification ; original: chrono/SEC-DIRM NAMO).

Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, secrétariat général, centre de prestations comptables mutualisées.

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, (pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

